L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

LE PLAN D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

La question de l'élargissement de la Grande Rue

I I

Dans un précédent article, nous avons exposé les vues de la municipalité à propos de cette question et notamment l'examen d'un contre-projet présenté par les commerçants intéressés.

Nous allons voir aujourd'hui en quels termes le rapport lu par M. Provo examine les observations d'ordre général et comment il conclut.

DESCRIPTION D'ORDRE GENERAL DES CRITIQUES

Examinons maintenant les observations d'ordre général présentées à l'appui des protestations rédigées sur imprimé :

1° La nécessité de l'élargissement du projet nous paraît avoir été suffisamment démontrée dans la délibération prise par vous le 25 août 1943 sans devoir y revenir. Nous ferons simplement remarquer que la circulation importante dans la rue Pierre-Motte n'est pas l'unique motif, tant s'en faut, à l'élargissement projeté ;

2° Le projet est inopportun et il ne faut pas procéder à la destruction d'immeubles servant à la fois à l'habitation et au commerce, et que vos efforts doivent tendre à susciter et à favoriser les constructions immobilières, à prendre elle-même l'initiative de ces reconstructions, à exécuter les travaux d'hygiène et de salubrité, à relever les ruines et soulager les misères causées par la guerre

Cet argument est sans fondement. La ville a prévu, en effet, un programme comportant, avec la disparition des taudis, une politique nouvelle de la reconstruction dont elle prendra l'initiative, par la construction de 1.000 maisons, des travaux de voirie et d'assainissement, la mise en état de viabilité des lotissements défectueux, etc...

L'élargissement de la Grande-Rue, qui doit permettre l'embellissement du centre de la ville et faciliter d'une façon notable la circulation qui ne fera que s'accroître après la guerre, ne fait pas obstacle ni à la réalisation de projets d'hygiène et de salubrité publique approuvés par vous, ni au programme très important de destruction des taudis approuvé également par vous et qui porte sur plus de 7.000 maisons à construire, en remplacement des nombreuses maisons insalubres qui existent à Roubaix, et ce programme ne constitue d'ailleurs qu'une première tranche. Quant aux commerçants de la Grande-Rue, la plupart seront à même de reconstruire leurs immeubles anciens et vétustes ne répondant plus aux nécessités de l'heure, ou de transformer leurs installations

3° « Le projet porte l'atteinte la plus grave au commerce local si désavantagé par la proximité de Lille. »

En plus des arguments fournis ci-dessus, nous ferons remarquer que les projets dont il s'agit ne pourront que ramener l'affluence à Roubaix, en dotant le centre de magasins plus attrayants et d'installations plus modernes ; quant au préjudice subi, la commission d'évaluation devant être appelée à statuer sur la juste indemnité à allouer aux intéressés, il s'ensuit une fois de plus que leurs intérêts matériels ne seront pas vraisemblablement lésés.

4° « La réalisation du projet serait une ruine pour nos finances ». Nous ne sommes pas de cet avis ; le programme de grands travaux se rattachant à l'exécution du plan d'urbanisme effectué par tranches, sera financé par emprunt remboursable en trente ans et son exécution bénéficiera certainement de subventions importantes de la part du ministère.

5° Enfin, les protestataires indiquent que des projets plus intéressants et plus économiques que ceux présentés par la ville peuvent être réalisés, notamment le contre-projet dressé par M. Lemay, dont nous avons fait ci-dessus la critique.

LES PROTESTATAIRES

Notons qu'en dehors des trente et une protestations collectives ou individuelles de propriétaires ou commerçants de la partie intéressée par le recul (côté numéros pairs) et de vingt-six protestations de propriétaires et commerçants de la Grande-Rue non touchés par le recul (numéros impairs), quatre-vingt-six autres protestations ont été présentées par des propriétaires ou commerçants habitant divers endroits plus ou moins éloignés de la partie de la Grande-Rue qui nous intéresse, sous la même forme circulaire.

Ajoutons à ces protestations celle des commerçants du centre qui estiment le projet de la ville trop grandiose, tout en saluant « l'éclosion d'un plan roubaisien d'urbanisme qui veut rajeunir notre centre, en dégager les accès et le couvrir de verdure et de fleurs ». Ils regrettent par ailleurs que, pour établir un pareil projet, l'on n'ait pas consulté les collectivités et groupements qui savent s'élever au-dessus des quelques intérêts particuliers pour n'envisager que le bien général ; il semblerait qu'il y ait là une grossière erreur ; le plan d'aménagement, en effet, avant son adoption, a fait l'objet d'une étude par une commission extra-municipale composée de membres de l'administration et de représentants de l'industrie et du commerce roubaisiens.

Les commerçants du Centre admettent cependant comme logiques la plupart des projets secondaires : prolongement de la rue du Curoir, de la rue Saint-Antoine, de la rue du Collège, mais estiment fastueux l'élargissement de la rue du Maréchal-Foch et de la Grande-Rue. Ils estiment que le projet « supprimerait » purement et simplement une centaine de commerçants ; ce n'est pas notre avis, à part quelques exceptions, tous les commerçants sont appelés à reculer, non à disparaître. Cela ne pourra que rajeunir le centre, qui en a grand besoin.

Telles sont les réfutations, apportées aux protestations déposées à l'occasion de la mise à l'enquête du projet de modification des alignements de la partie considérée de la Grande-Rue.

Ainsi, malgré tout notre désir de conciliation, il ne nous a pas été possible de renoncer à notre projet pour le remplacer par le contre-projet des commerçants de la Grande-Rue qui nous apparaît plus coûteux pour les finances municipales, moins rationnel pour la circulation dans le centre de la ville et devant causer bien plus de perturbation au commerce local.

UNE MESURE CONCILIANTE

Toutefois, il est deux arguments que nous avons retenus au cours d'une entrevue que nous avons accordée à une délégation de la Grande-Rue et qui sont les suivants :

1° Le fait de créer une plate-forme de 8 m. de largeur dans l'axe de la future artère et cela pour rendre indépendante de la circulation routière celle des tramways, est de nature à gêner le va-et-vient des piétons d'un trottoir à l'autre, c'est un obstacle qui peut nuire aux commerçants.

2° Du fait de l'élargissement à 30 mètres, certains commerçants devront quitter la Grande Rue pour s'installer ailleurs, car ils n'auront plus, ou bien leur propriétaire, de largeur suffisante de fond, pour reconstruire un immeuble à usage de commerce.

Nous avons reconnu la valeur de ces arguments et, dans un esprit à la fois de bienveillance et de conciliation de l'intérêt général avec les intérêts privés en cause, nous avons décidé de modifier le profil en travers de la future avenue en supprimant la plateforme centrale et en ramenant à 25 m. la largeur à donner dans cette partie de la Grande Rue. De ce fait, l'obstacle à la circulation des piétons d'un trottoir à l'autre disparaît et seuls deux immeubles ne pourront pas être reconstruits.

Nous avons soumis cette modification au projet primitif à l'approbation des services intéressés et dans sa séance du 12 avril 1944, la commission départementale d'urbanisme, présidée par M. le préfet Darrouy, a adopté la résolution suivante :

« Après discussion du rapport des urbanistes en date du 23 mars 1944 et après avoir entendu les différentes précisions fournies par M. le maire de Roubaix, ainsi que de M. Poitrat, ingénieur des Ponts et Chaussées, représentant M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département, la commission départementale d'urbanisme, en accord avec M. l'inspecteur général de l'urbanisme, a adopté une résolution tendant à inviter la ville de Roubaix à reprendre l'étude du projet, considéré en vue de réduire à 25 mètres de largeur de la partie de la Grande Rue, primitivement prévue à 30 mètres. »

L'état lamentable de certains immeubles de la Grande Rue (côté frappé par le projet), nécessitera une reconstruction complète. D'autre part, les façades et vitrines de la plupart des commerçants devront être restaurées à grands frais. Aussi, pour pouvoir autoriser ces travaux neufs, est-il opportun de fixer les nouveaux alignements en conformité avec le plan directeur approuvé.

En conséquence, le projet modifiant les alignements de la partie de la Grande Rue, comprise entre la Grande Place et la place de la Liberté pour porter sa largeur à 25 mètres, a été dressé et nous avons l'honneur de le soumettre à votre approbation.

On sait que le conseil a adopté cette proposition.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 28 au 29 Août, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 20 h. 41 à 7 h. 3.

VÉLO VOLÉ

Une plainte pour vol de sa bicyclette a été déposée par Mlle Madeleine Bouret, 33 ans, 78 rue Marceau, à Ascq. Mlle Bouret avait déposé sa bicyclette Bd Gambetta. A son retour, la machine avait été enlevée.

TICKETS DE RAVITAILLEMENT

La distribution des tickets se poursuivra Salle « Henri Watremez » rue de l'Hospice, dans l'ordre suivant :

Mardi 29 août, Matin, de 8 h. 30 à 11 h. 30 : 26.401 à 28.800 ; soir, de 14 h. 30 à 17 h. 30 : 28.801 à 31.000.

Les retardataires ne seront servis que dans la journée du vendredi 1er septembre seulement.

La distribution des cartes de lait valables pour les mois de septembre, octobre et novembre, aura lieu en même temps et dans le même ordre. Les consommateurs devront présenter leur encartage muni de la carte de lait d'août. Les consommateurs ne présentant pas cet encartage ne pourront être servis.

La distribution des tickets de pommes de terre aura lieu à une date ultérieure.

Pendant la durée de la distribution, les guichets de l'habillement et de la chaussure seront fermés, sauf pour les personnes convoquées.

TICKETS de POMMES de TERRE ET CARTES TEXTILES

C'est par erreur que, dans notre édition de samedi, nous avons annoncé que les tickets de pommes de terre seront remis aux retardataires dans la Salle « Henri Watremez », rue de l'Hospice, au cours de la journée du mardi 5 septembre. Il s'agit uniquement de la distribution des cartes textiles aux consommateurs jusque 18 ans. D'ailleurs tout le monde sait très bien que des ordres seront donnés ultérieurement, au sujet des tickets de pommes de terre dont la demande se trouve encore toujours entre les mains des consommateurs.

Institut Turgot. — Le Centre de formation professionnelle annexé au Collège technique, reprendra son activité complète à dater du lundi 4 septembre. Les élèves de toutes les sections : bâtiment, ajustage, tournage, forge, doivent donc se présenter à l'Ecole dès 8 heures.

Les nouvelles inscriptions seront reçues lundi 4 septembre, à partir de 8 heures.

Jeunes gens de 14 ans accomplis, si vous voulez garantir votre avenir, adressez-vous au **CENTRE DES METIERS DU BATIMENT**, où vous apprendrez un métier intéressant et rémunérateur en même temps que vous compléterez votre formation générale.

Inscription le 4 septembre prochain, soit à l'Institut **TURGOT**, à **ROUBAIX** ; à l'Institut **COLBERT**, à **TOURCOING**.

Funérailles. — Ce matin ont eu lieu les funérailles de M. Robert Laroche, commissaire central de police à Roubaix. La levée du corps fut faite à l'Hôtel de Police, précédé de 10 gardiens cyclistes et de nombreuses plaques et couronnes. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Boutemy, Leroy, Watel, Basquier, Veevart et Pernet, commissaires. De nombreuses personnalités s'étaient fait représentées ainsi que des délégations de la police, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, de la douane et des services municipaux.

Après l'absoute, le cortège se dirigea vers le cimetière où eut lieu l'inhumation.

CROIX

LA REMISE DES TICKETS DE RAVITAILLEMENT

La remise des tickets de ravitaillement pour septembre se poursuivra salle municipale des fêtes, Grand-Place, dans l'ordre suivant :

Jeudi 31, de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h. — 1er bureau, matin : rues du Riez, Roubaix, Saint-Jacques ; après-midi : rues Saint-Nicolas, St-Paul, St-Piat, St-Pierre. — 2e bureau : matin, rues StVincent, aven. Salengro, de Strasbourg, cont. Saint-Pierre ; après-midi : rues Thiers, Thionville, du Tonkin. — 3e bureau : matin, rues Téléphone, Tourcoing, Tripoli, Tunis Vaillant (à 29) ; après-midi : rues Vaillant (30 à la fin), Verte (cours, impasses, rangées). — 4e bureau : matin, aven. Roussel, contour Saint-Martin, rues de Valmy, Vauban ; après-midi : rues Victoria, Trois Villes, Voltaire, Wilson, boulevard Zola (46) ; après-midi : boulevard Zola (du 46 à la fin).

Vaccination antivariolique. — Une séance de vaccination antivariolique gratuite aura lieu le samedi 2 septembre de 9 h à 10 h au dispensaire municipal, hôtel de ville.

Consultation des nourrissons. — Pas de consultation de nourrissons la semaine prochaine.

Contrôleur des contributions. — Le contrôleur des contributions directes se rendra à la mairie, salle de l'inspection scolaire, le mercredi 30 août, de 14 h. à 16 h. pour recevoir les réclamations des contribuables ou leur fournir des renseignements.

WASQUEHAL

L'Assistance aux vieillards et la Retraite des Vieux Travailleurs. — Les vieillards assistés à domicile ayant reçu leur premier mandat de la retraite aux vieux travailleurs, sont avisés qu'ils doivent se présenter sans délai, à la Mairie, 3e guichet, munis de leur carte grise d'assisté, ces deux allocations n'étant pas cumulables.

La Recette Municipale. — 12, rue Ferrer, sera fermée le jeudi 31 août toute la journée, en raison des opérations de fin de mois.

Au Commissariat de police. — Le public est informé que le service des cartes d'identité françaises et d'étrangers et des changements de domicile du Commissariat de police, sera ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h. à midi et de 14 à 17 h., en raison des nécessités du service et que ledit service est fermé chaque lundi après-midi.

HALLUIN

Ligue Française pour le Relèvement de la Moralité Publique. — Le mardi 29 août, de 18 à 20 h., permanence au siège, Maison de la Famille, 4, rue de l'Eglise. Renseignements, adhésions.

Chez les Anciens Prisonniers du 17 A. — Dimanche 27 août, Café du Faubourg, rue de l'Abattoir, en un geste de solidarité, les prisonniers rapatriés du 17 A ont offert un déjeuner aux enfants de leurs camarades encore en captivité, qui réunissaient une vingtaine d'enfants.

Tous les préparatifs et services étaient accomplis par ces rapatriés qui ont voulu prouver ainsi que l'amitié des stalags n'était pas un vain mot.

Dans l'après-midi, les mamans, les dames, ainsi que les familles des rapatriés vinrent rejoindre les enfants. Au nom de ses camarades, un rapatrié exprima l'attachement de leurs sentiments envers les camarades encore en captivité et remit à chaque épouse de prisonnier une enveloppe contenant un pécule pour la confection des colis destinés à leur mari ou fils.

Bref, belle après-midi comme on voudrait en voir beaucoup, pleine de solidarité et d'attachement vis-à-vis des absents.

RONCQ

UN COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES

L'assemblée constitutive du groupement de Roncq, de l'Association des Familles, groupement qui est appelé à jouer un rôle officiel et à représenter tous les intérêts des familles roncquoises, aura lieu dimanche 3 septembre, à 9 h., à la Mairie, salle des Mariages.

Au cours de cette assemblée, sera élu un Comité Directeur, qui comptera quinze membres, appartenant aux divers milieux sociaux et professionnels de la commune.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jean Debondues, 153M, rue de Lille-Déviation. A cette adresse, des bulletins d'adhésions sont mis à la disposition des chefs de famille. Ceux qui désireraient entrer dans le Comité Directeur sont invités à faire acte de candidature. Clôture des inscriptions reçues chez M. Debondues, le jeudi 31 août à 18 heures.

Paiement des Allocations Militaires. — Pour le mois d'août, à la Recette Municipale, le samedi 2 septembre prochain.

Bureau de Bienfaisance. — Distribution de bons de pain et denrées, aux assistés, vendredi 1er septembre, de 9 à 10 h.

Comité d'Assistance aux Prisonniers. — Samedi, toute la journée, salle du café de la Tête d'Or, s'est déroulé la confection du colis d'août, pour l'envoi aux prisonniers en Allemagne. Pour les familles retardataires, elles doivent s'adresser de toute urgence au 254, rue de Lille.

BOUSBECQUE

Paiement des secours. — Le paiement des secours aux habitants privés de ressources aura lieu le mercredi 30 août, de 9 h. à midi à la mairie.

Allocations militaires. — Le paiement des allocations militaires et de l'indemnité spéciale du Fonds de Solidarité, aura lieu au Bureau de Poste vendredi 1er septembre, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.

Etat Civil. — Naissances : Bernard Delahousse, 18, rue de Linselles ; Edith Delannoy, 30, rue de Wervicq.

Publications : Pierre Dhondt, cultivateur à Bondues et Jeanne Dervaux, cultivatrice à Bousbecque.

LILLE

Deux employés ont été délestés de 140.965 francs

Samedi, à 11 h. 10, deux employés du Centre de réforme qui fonctionne rue Inkermann, qui revenaient de la Trésorerie Générale, chargés d'une somme de 140.965 fr., ont été attaqués rue Inkermann par deux individus armés de revolvers. Les deux individus se sont emparés de la sacoche où se trouvait la somme précitée et sont partis à vélos.

UN MENUISIER SINISTRÉ A EU SES OUTILS VOLÉS

Au nom de son mari, Mme Trouhaert, 122, rue Sylvère Verhulst, a porté plainte contre des inconnus qui ont volé pour 40.000 fr. d'outils de menuiserie, dans son immeuble sinistré, 19, rue Désiré Verhaeghe. Ce vol a été commis à deux dates différentes : en juillet dernier et vendredi 25 août. Une enquête est ouverte.

SOYEZ EN REGLE

Gustave Bogaert, 65 ans, de nationalité belge, sans profession ni domicile fixe, a été déféré au Parquet pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers en France, vagabondage et mendicité.

UN PATRONAGE CAMBRIOLÉ

Au patronage situé 238 et 242, rue des Bois-Blancs, on a dérobé trois kilos de bonbons et un film « Pathé-Baby », M. Conterle, 13, rue Anne de la Bourdonnais, a porté plainte.

LE REPAS BI-MENSUEL DE LA LIGUE DU BIEN PUBLIC

Dimanche, suivant les bonnes habitudes prises, la Ligue du Bien Public a offert son déjeuner à 50 enfants ainsi qu'aux 350 soldats hospitalisés. Ce fut là, comme toujours, un repas aux mets abondants, bien préparés par le chef cuisinier Lucien et ses amis, mais auxquels chacun fit le plus grand honneur. Et dimanche — comme toujours aussi — on notait là la présence de MM. Daniel Lepiat, Maurice Combie président et vice-président de la L.B.P., de leurs dévoués et fidèles collaborateurs, de MM. le Colonel Sergent, le colonel Descamps, le lieutenant Muller, Mme Haupt, médecin chef de la rame sanitaire 530, Mme Saint Jours, infirmière major, la bonne maman Jacob, etc...

Modification du système de distribution du lait

L'approvisionnement en lait de l'agglomération lilloise est assuré, en grande partie, par des apports provenant de laiteries industrielles situées dans diverses régions séparées de notre ville par des distances parfois considérables.

Cette situation, par suite des événements actuels, fait peser à chaque instant une menace d'insécurité pour l'approvisionnement régulier des nombreux dépôts répartis en notre ville.

Dans le but de prévenir dès maintenant les conséquences de l'état de fait ci-dessus, l'autorité compétente a décidé de désigner **sept dépôts qui seront exclusivement chargés de desservir les enfants de 0 à 9 mois et 35 dépôts où seront seulement affectés les enfants de 9 mois à 3 ans, les malades attributaires de la ration d'un litre et les malades titulaires du régime alimentaire spécial.**

Au fur et à mesure de leur arrivée dans notre ville, les distributeurs de lait seront dirigés sur ces dépôts prioritaires de façon que les consommateurs sus-visés puissent bénéficier, à coup sûr, de leur ration quotidienne.

Cette mesure, inspirée par le seul souci de répartir au mieux un aliment indispensable pour l'alimentation de ces consommateurs, entrera en vigueur à partir du mercredi 30 courant. Elle aura pour contre-partie inéluctable d'imposer des déplacements supplémentaires aux rationnaires.

Dans toute la mesure du possible, il a été tenu compte du souci de réduire, au minimum, les inconvénients ci-dessus.

Il est utile de préciser que tous les autres dépôts continueront à fonctionner si la situation des arrivages le permet et que les enfants de 3 à 13 ans, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les malades non désignés ci-dessus y recevront, le cas échéant, les rations habituelles.

Il est rappelé enfin que le fonctionnement total de toutes les laiteries et la marche normale de tous les véhicules automobiles chargés du transport des bidons de lait constituent les éléments indispensables susceptibles d'assurer la répartition régulière du lait et qu'il est souhaitable dans l'intérêt exclusif des enfants et des malades que ces activités ne soient pas entravées.

AU THEATRE SEBASTOPOL

« ALTITUDE 3.200 »

Il nous faut féliciter tout de suite notre confrère et ami Jacques Marnac qui a monté avec tant de succès la belle comédie de Jean Luchaire, en collaboration avec ses bons camarades du Conservatoire, tous brillants lauréats et quelques-uns d'entre eux, non moins brillants premiers prix. Une excellente équipe de jeunes a donc entrepris l'ascension d'un sommet de l'art théâtral moderne. Elle s'est accrochée et pas à pas a atteint le but. Nous leur disons : Bravo ! et les invitons à continuer dans cette voie, à la faveur par exemple, d'une Amicale des anciens premiers prix du Conservatoire de Lille. Il ne manquait que leur professeur Maurice Cottinet pour se réjouir, comme nous l'avons fait avec la salle tout entière, de la qualité du spectacle qu'ils nous ont offert dimanche.

Citons-les par ordre de mérite : Jacques Marnac, Robert Verbeke, Lucienne Morant, Raymond Bracq, Simone Dalluin, Geneviève Roux, Elisabeth Kolabukoff, Roger Deraedt, Gérard Dubois, Jacqueline Vandème, Edgard Duvivier, Michelle Guillaume et Gérard Decrock.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Charlez Francis, rue du Faubourg-des-Postes, 191 bis. — Toulotte Jean, rue Beaucourt-Decourchelle, 9. — Georges Micheline, 54, rue Jordaens. — Caucal Bernard, 25, rue Gantois. — Delesalle Christian, 215, boulevard de la Liberté.

Décès. — Cau Denise, 34 ans, Vve de Marcel Joncherey, 45, rue de Bourgogne. — Dewaliers Adèle, 83 ans, Vve de David Sanbourg, 70, rue Arago. — Chauvière Pierre, 66 ans, ép. de Julia Meseure, 196, boulevard Montebello. — Pascal Léon, 19 ans, rue St-Sauveur, 99. — Dewatine Gabrielle, 62 ans, Vve de Henri Stichelen, 28, rue de Flers. — Vanbaelinghem Victor, 64 ans, ép. de Léa Levive, 99, rue St-Sauveur. — Dhenne Charles, 56 ans, rue P.-Lafargue, 23.

Les Spectacles dans la région

A ROUBAIX

COLISÉE Ce soir, 7 h. 30, dern. de **UNE VIE DE CHIEN** Sam. pr. Sim. Renant, J. Marais dans : **VOYAGE SANS ESPOIR**

TRAMWAYS Lundi, à 3.30 et 7.30 Dernières séances René Dary, Mich. Alfa, R. Lefèvre **A LA BELLE FREGATE** Sem. proch. : **MARIE-MARTINE**

A TOURCOING

CENTRAL CINÉ LUNDI, dernières à 15 h. et 19 h. **ANDORRA** ou « **LES HOMMES D'AIRAIN** »

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — **Mardi 29 août 1944.** — Soleil : Lever à 7 h. 5. — Coucher à 20 h. 39.

Aujourd'hui : Saint-Médéric. — Demain : Saint-Fiacre.

ARTICLE ... TILES

1°) Remo... points — Dans le ... rupture ... des ... tications, ... rendant im... les re... lations entre ... territoire et ... tie du ... me ca... le régi... des détaillants ... nement ... confectionnés ... nistes et ... textiles rati... articles ... ra :

Par dérog... l'article 19 du Code ... tile (décision G. 6... livrai... son d'article ... nés à ... des personnes ... es que ... des consom... a, sera ... subordonnée ... remise ... préalable ... rnisseur, ... pour les ... textiles ... rationnés ... à être ... vendus en ... à servir à la fa... n d'autres articles ... rationnés :

a) soit de ... de 100 ... tickets de ... valeur ... unitaire ou ... de bons ... d'achat, con... si be... soin est, d... ille de ... tickets d'un ... inférieur à 100 ... destinés ... à faire l'app...

b) soit de ... spéciaux ... délivrés par ... recteur du ... Bureau Régional de répartition du Textile, dans la limite du ... possédé par le bénéficiaire à son compte de point postal, le jour où le nouveau régime d'approvisionnement sera mis en application.

2°) Forme ... quilles de ... tickets et bons d'achat. — Les feuilles ... kets devront être ... tuées, à l'exception ... uilles de rompus (tenant ... l'un montant inférieur ... 0 points) ainsi qu'il est ... vu à l'article 23-A-1... du Code Textile.

Les feuilles ... tickets et bons d'achat ... ront être ... utilisateurs endossés par ... apposeront successifs ... que titre la ... au verso de ... date de ... on, leurs nom et adresse ... nsi que leur signature.

3°) Bons ... — Les bons seront ... vrés aux requérants par ... directeur du Bureau ... de répartition ... sous forme de ... dans la limite ... de leur compte ... qui devra être ... sous leur responsabilité ... justifié par la production ... du dernier avis de ... ou de débit, délivré ... le Centre des ... de Points, en principe ... ins d'un mois avant la ... de suspension ... postal.

4°) Pour ... on à l'article 29 ... Textile, les feuilles ... tets, bons d'achat ... spéciaux émis par ... ecteur du Bureau Régional ... répartition du Textile ... recueillis par les ... et fabricants ... erie, devront ... par ceux-ci à la ... que mois, à leur ... branche du B.R.O. ... industrie Textile.

Communiqués du Directeur Régional de Répartition du Textile. — L'inspecteur ... 7/513 du Directeur ... bureau Régional ... tition du Textile, ... régime d'approvisionnement ... des détaillants ... listes et confectionnés ... articles textiles ... en cas de rupture des ... unication entre ... date du 26 août 1944.

Les intéressés ... devront adresser leurs ... andes ... bons spéciaux ... tionnés ... l'article 1 ... de cette instruction à ... B.R.O. qui leur donnera ... toutes indications utiles.

Les firmes ... ont plus ... sieurs acquéreurs ... qui res... sortissant de ... à la fo... du B.R.O. de ... abilitement ... et du Travail ... Etoffe ... et du B.R.O. ... Commerce ... adresseront ... demande ... des au Bureau ... quel ... sortit leur activité ... principal ...

Communiqué du Bureau Régional d'Orientation du Commerce. — ... ation ... çants désireux ... commerce ... points correspondant ... obtenir le ... montant du solde ... dant ... de leur compte ... créditeur ... sont priés de faire ... de point ... au Bureau Régional ... parvenir ... nisation du Commerce, ... rue du Pont Neuf ... à Lille ... les renseignements ... permettant d'établir ... situation ... actuelle de leurs ... compte ... points.

Ils devront ... R.O. du Commerce ... nier avis (de ... crédit suivant ... leur a été ... Centre des ... points, rue Du... ris : Ils voudront ... ment fournir ... les renseignements ... sous :

1° Montant ... émis depuis la ... dernier avis, ... chèques émis ... aucun avis de ... core été reçu ... comptes de p...

2° Montant ... bons d'achat ... poste postérieur ... réception de ce ... à-dire les remises ... poste dont le ... pas encore été ...

3° leur numéro ... triculation au ... Commerce.